

Ordonnance · A40-94475-2012 · 21.12.2012

A40-94475-2012

21.12.2012

Neuvième cour d'arbitrage d'appel

Ordonnance

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 40.654400 RUB; effective date 21.12.2012.

Russian source file: A40-94475-2012_20121221_Opredelenie.pdf

571/2012-167893(1)

Neuvième tribunal d'arbitrage 127994, Moscou, SPG-4, passage des gardes de paille, 12 adresse électronique: info@mail.9aac.ru adresse du site web: <http://www.9aas.arbitrary.ru> DÉCISION relative à l'acceptation d'un recours devant la procédure no 09AP-40346/2012-AC

d. Affaire Moscou No. A40-94475/12-149-866 21 décembre 2012 Juge D.E. Lepikhin a examiné la question de l'acceptation d'un recours du Service fédéral antimonopole contre la décision du tribunal arbitral de la ville. Moscou, en date du 19.11.2012, dans l'affaire no A40-94475/12-149-866, pris par le juge Kuzin M.M., selon la déclaration de Pharmstandard OJSC, CJSC ROSTA au Service fédéral antimonopole, une tierce partie: Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie sur la décision non valide du 25.05.2012 dans l'affaire no 1 11/202-11,

ÉLIMINÉ : Le recours est formé conformément aux exigences établies par l'art. 260 Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie. Sous la direction de St. 260, 261 du Code de procédure d ' arbitrage de la Fédération de Russie,

DÉFINITE: 1. L'appel du Service fédéral antimonopole à être accepté pour la production. 2. Nommer l'affaire pour le procès le 24 janvier 2013 pour 11 heures. 20 minutes. à la salle d'audience à: d. Moscou, Pass de l'homme de paille, 12, hall no. 12 (cabinet 206) étage 2. 3. En préparation du procès, il est proposé que : Pharmstand, ROSTA, le Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie - de présenter une réponse motivée au recours conformément à l'article 262 du Code de procédure d'arbitrage de la Fédération de Russie avec la preuve de ses instructions à d'autres personnes impliquées dans l'affaire. Les personnes participant à l'affaire devraient veiller à ce que des représentants plénipotentiaires soient présents ou notifier au tribunal la possibilité d'examiner l'affaire en leur absence. 4. Les informations sur l'état d'avancement de l'affaire sont affichées sur le site Internet du tribunal à l'adresse Internet suivante: <http://9aas.arbitrary.ru/>, dans la carte des affaires d'arbitrage à l'adresse Web: Les données de la base de données sont disponibles sur le site Web de l'OMPI.

Juge D.E. Téléphone du service d'information de la cour - 8 (495) 987-28-00 Télécopieur - 8 (495) 987-28-11 Téléphone du juge adjoint - 8 (495) 987-28-32